



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 39

---

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 25 septembre 2019

---

## OBJET :

DE-19-09--19) CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE PARIS (RD120)

**L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures,**

**Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 12 septembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.**

**Présents** : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

**Absents excusés** : M. BOISSIERE (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. BAUMIÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. PITAVY (pouvoir à M. BONAVENTURE), M. STEIN (pouvoir à Mme MAFFRE-BOUCLET).

**Absents** : .

**Secrétaire de séance** : M. MALÉ

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190925-lmc1H6333H1-DE Date de réception en Préfecture : 30/09/2019 Date de Publication : 30/09/2019
---

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet d'aménagement de l'avenue de Paris (RD120) au droit du château de Vincennes, réalisé par la ville de Vincennes dans le cadre du Projet de ville ;

Vu le courrier du Département du Val-de-Marne en date du 3 mai 2019 donnant son accord de principe sur l'aménagement et la délégation de maîtrise d'ouvrage à la ville de Vincennes ;

Vu le courrier du 17 juillet 2019 du Département du Val-de-Marne portant sa participation financière à hauteur de 400 000 euros, notamment au titre de la rénovation de l'éclairage public et de l'amélioration de la sécurité routière au niveau du carrefour avec l'avenue du Château ;

Considérant que, pour les raisons précitées, il est nécessaire de passer une convention avec le Département du Val-de-Marne pour la délégation de maîtrise d'ouvrage et le financement d'une partie de ces travaux ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 16 septembre 2019,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 18 septembre 2019,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Approuve le projet de convention à passer avec le Département du Val-de-Marne relative à l'aménagement de l'avenue de Paris dans le cadre des travaux du Projet du centre-ville.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention ainsi que les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

***Signé***